



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 16

**Loi modifiant la Loi sur la division
territoriale et la Loi sur les tribunaux
judiciaires**

Présentation

**Présenté par
Madame Linda Goupil
Ministre de la Justice**

**Éditeur officiel du Québec
1999**

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet de loi modifie la Loi sur la division territoriale et la Loi sur les tribunaux judiciaires afin de transférer de Cowansville à Granby le chef-lieu du district judiciaire de Bedford.

Ce projet prévoit également, que les causes inscrites pour enquête et audition au palais de justice de Cowansville avant l'entrée en vigueur du projet de loi sont réputées inscrites pour enquête et audition au palais de justice de Granby à la date d'inscription au palais de justice de Cowansville.

LOIS MODIFIÉES PAR CE PROJET :

- Loi sur la division territoriale (L.R.Q., chapitre D-11);
- Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16).

Projet de loi n° 16

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA DIVISION TERRITORIALE ET LA LOI SUR LES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 9 de la Loi sur la division territoriale (L.R.Q., chapitre D-11) est modifié par le remplacement du titre du paragraphe 5° par le suivant :

« 5. **Bedford**, Chef-lieu : Granby. ».

2. L'article 32 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16) est modifié par le remplacement du paragraphe 6° du premier alinéa par le suivant :

« 6° Pour les districts de Saint-François et Bedford, trois juges, dont deux avec résidence à Sherbrooke et un avec résidence à Granby ou dans leurs environs ; ».

3. Les causes en matière civile ou familiale inscrites au rôle général pour enquête et audition au palais de justice de Cowansville sont réputées avoir été inscrites à la même date au rôle général pour enquête et audition au palais de justice de Granby.

4. La présente loi entrera en vigueur à la date fixée par le gouvernement.